

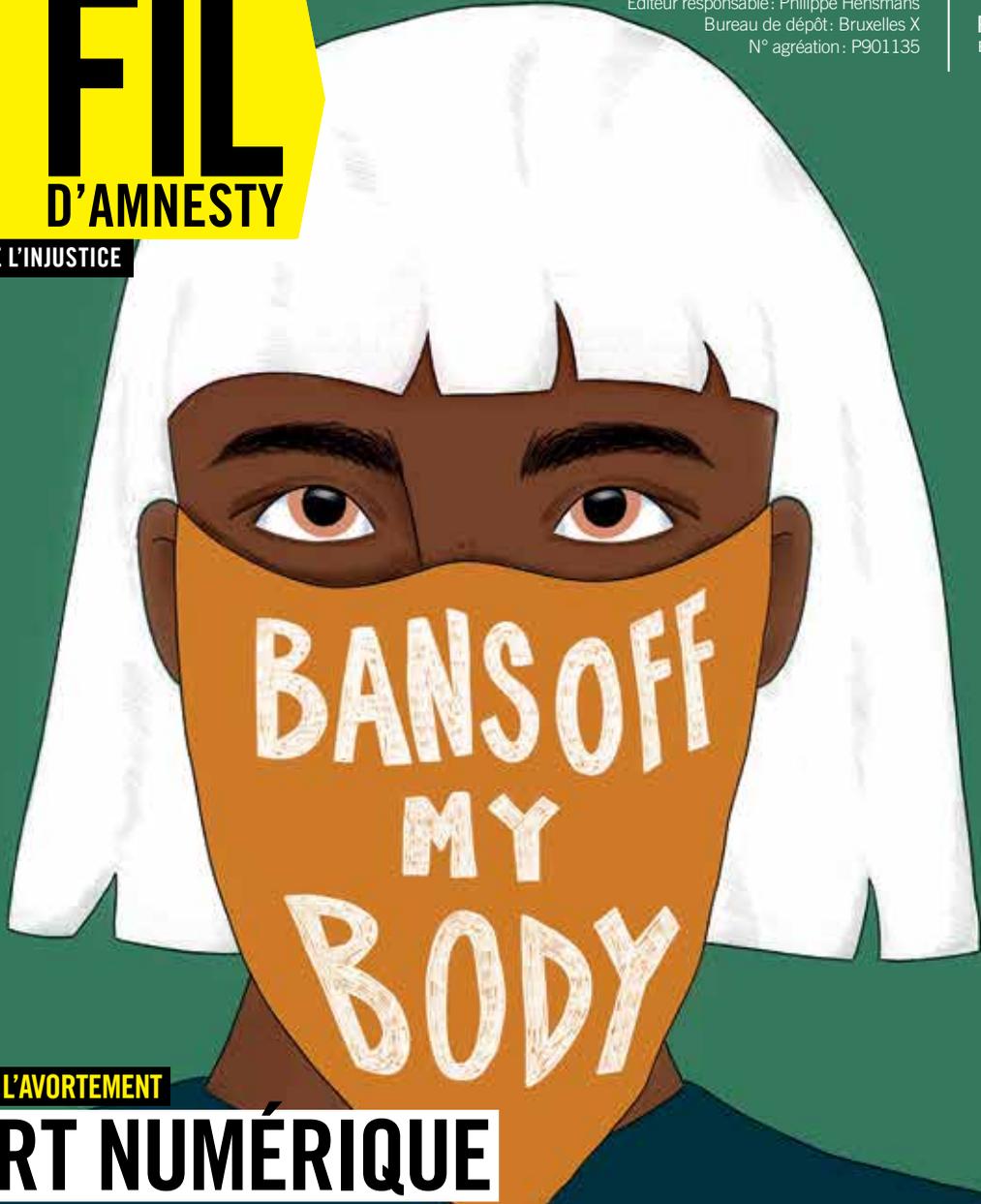
PRINTEMPS 2023

LE FIL D'AMNESTY

ENSEMBLE CONTRE L'INJUSTICE

PÉRIODIQUE TRIMESTRIEL
Chaussée de Wavre 169 - 1050 Bruxelles
Éditeur responsable: Philippe Hensmans
Bureau de dépôt: Bruxelles X
N° agrégation: P901135

 **bpost**
PB-PP | **B-4716**
BELGIE(N) - BELGIQUE



DROIT À L'AVORTEMENT

L'ART NUMÉRIQUE AU SERVICE DES DROITS HUMAINS

CLIMAT

Un mégaprojet mortifère
en Afrique de l'Est

DROIT DE MANIFESTER

Aperçu de la situation
en Belgique

IRAN

Le crime de prise
d'otages impuni

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



S'INFORMER ET AGIR



amnesty.be

RECEVOIR NOS PÉTITIONS



amnesty.be/actions

NOUS CONTACTER



amnesty@amnesty.be



+32 (0)2/538 81 77

NOUS SUIVRE



facebook.com/amnestybe



twitter.com/amnestybe



instagram.com/
amnestybefr



youtube.com/amnestybe

FAIRE UN DON



aider.amnesty.be
ou BE85 0012 0000 7006

DEVENIR MEMBRE



amnesty.be/membre

ABONNEZ-VOUS

En étant membre d'Amnesty International ou en soutenant l'organisation régulièrement, vous recevez un exemplaire du *Fil d'Amnesty* tous les trois mois.



Pour devenir membre : aider.amnesty.be/membre-lefil
ou contactez-nous par téléphone au +32 (0)2/538 81 77

UN CHANGEMENT D'ADRESSE ? TENEZ-NOUS INFORMÉ-E-S !

Je change d'adresse (inscrire uniquement la nouvelle adresse). Bulletin à renvoyer à Amnesty International, chaussée de Wavre 169 à 1050 Bruxelles ou par e-mail à Michèle Ligot (mligot@amnesty.be).

NOM	PRÉNOM	
N° de membre	ADRESSE	TÉL.
E-MAIL		





© Valeria Mongelli / Hans Lucas via AFP

ÉDITORIAL

UN MONDE FRAGMENTÉ ET POURTANT...

Une tendance lourde est en train de s'imposer un peu partout : le rejet de la « mondialisation ». L'impact du resserrement de la richesse entre les mains d'une infime minorité, raclant à travers la planète toutes les ressources disponibles, engendre un refus de considérer la planète comme un système global.

Nombre d'individus – et de leaders politiques – scandent des slogans visant à refermer les frontières. Le protectionnisme est confondu avec le circuit court et s'accompagne d'un rejet de l'autre, surtout si son pays d'origine est lointain. Le sort abominable réservé aux demandeur-euse-s d'asile dans nos pays (et même si le Royaume-Uni touche le fond du panier, la Belgique n'est pas en reste dans le championnat de l'ignominie) est un indicateur effrayant du manque de respect pour le droit à la vie (ne parlons même pas de dignité) dont nous faisons preuve.

Pourtant, notre monde doit être vu, analysé et compris comme un système global. Le conflit en Ukraine a eu des répercussions douloureuses dans le monde entier, qui expliquent en partie les votes mitigés aux Nations unies concernant ce conflit. Les ressources qui nous sont nécessaires viennent bien souvent d'autres pays. Nous n'hésitons pas à installer nos pipelines (voir notre article à ce sujet) pour garantir nos besoins en pétrole et les dividendes d'actionnaires qui n'ont rien à faire du futur même proche de notre planète.

Le sort d'individus comme Olivier Vandecasteele, et des dizaines de milliers de personnes détenues injustement en Iran, par exemple, dépend de la capacité de la solidarité mondiale à s'exprimer, bien au-delà des frontières. Cette solidarité ne signifie en rien le soutien à un système économique global fondamentalement injuste. Mais les effets de cette dictature de l'argent ne peuvent être remis en cause que via une action mondialisée des « citoyen-ne-s du monde ». C'est-à-dire de nos ami-e-s et collègues à travers la planète, de vous et de moi.

Philippe Hensmans
Directeur de la section belge francophone
d'Amnesty International

L'ÉQUIPE DU FIL

Rédacteur en chef : Ludovic Laus (llaus@amnesty.be)

Rédacteur-riche-s : Antoine Caudron, Olivia Fleuvy, François Graas, Antoine Hamel, Gauthier Hansel, Philippe Hensmans, Marine Jeannin, Ludovic Laus, Jeanne Magat, Lucie Morauw, Théophile Simon, Eugène Tuccitto, Anne Wuilleret

Amnesty International Belgique francophone
Chaussée de Wavre 169 - 1050 Bruxelles
Tél. : 02/538 81 77 - Fax : 02/537 37 29 - amnesty.be
Compte : IBAN BE85 0012 0000 7006 BIC GEBABEBB

Graphisme : Marc Vermeersch / Frigolite scs

Coordination/impression : CCIE

Tous droits de reproduction réservés.

Ce magazine est imprimé sur papier 100 % recyclé.

DANS CE NUMÉRO DU FIL

ARTICLES

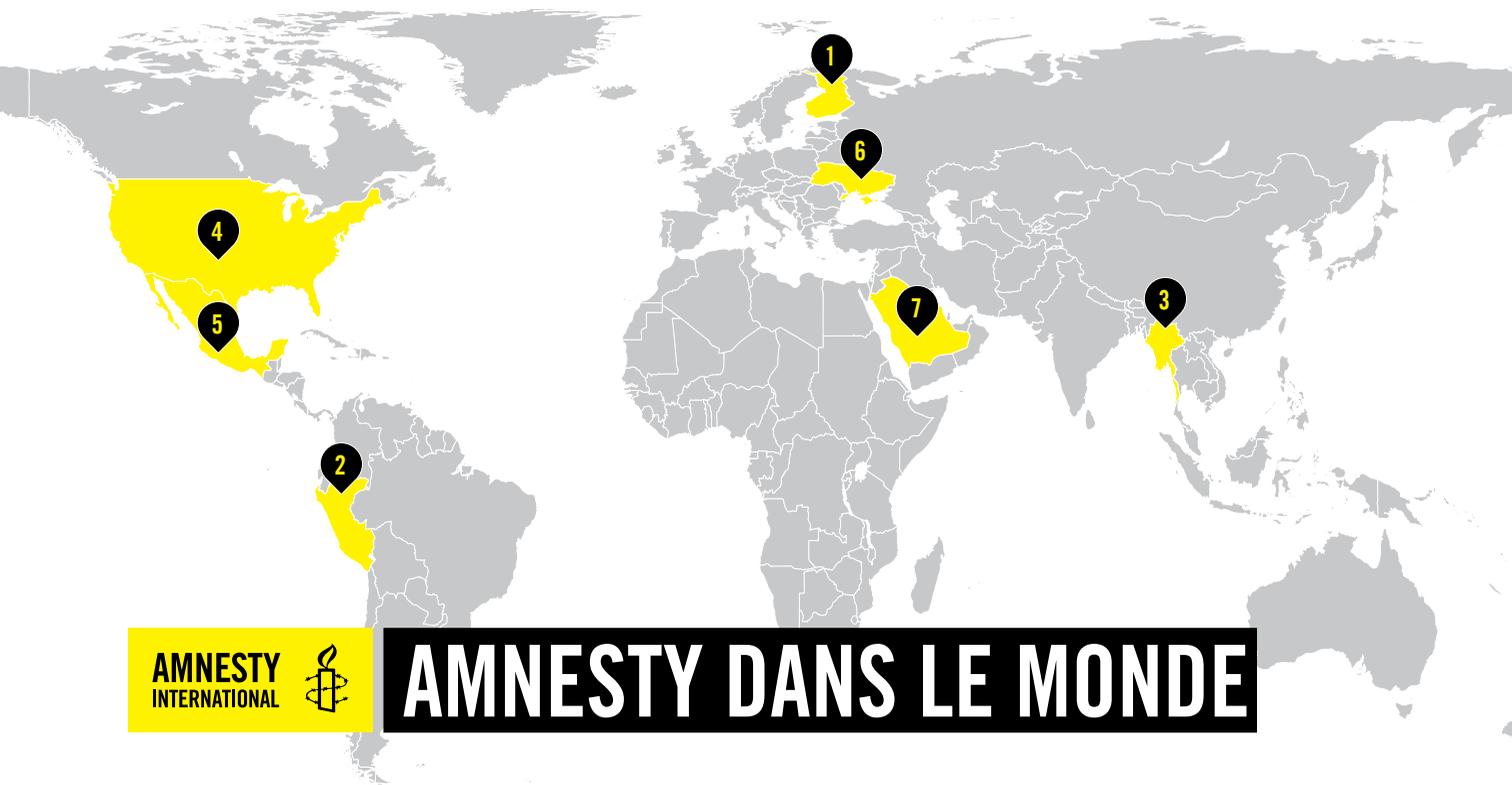
- 6 Droit de manifester**
Quelle est la situation en Belgique?
- 10 Droit à l'avortement**
Le virtuel à la rescousse d'un droit bien réel
- 14 Prise d'otages en Iran**
Un crime perpétué par l'impunité
- 18 EACOP**
Un mégaprojet dévastateur pour le climat et les droits humains
- 24 Assemblée générale 2023**
Tout sur ce grand moment de la vie démocratique d'Amnesty

RUBRIQUES

- 3 Éditorial**
- 4 Amnesty dans le monde**
- 28 Jeunesse**

Avec le soutien
de la Fédération
Wallonie-Bruxelles





AMNESTY DANS LE MONDE

1 UNE VICTOIRE MAJEURE POUR L'ÉGALITÉ

En **Finlande**, a été adoptée en février une loi abolissant les critères qui imposent aux personnes transgenres de subir des procédures médicales et psychiatriques intrusives avant de pouvoir faire reconnaître leur genre. Il s'agit là d'une mesure importante en vue de protéger les droits des personnes transgenres, résultat de plus de 10 ans de travail de campagne mené par des organisations de la société civile, dont Amnesty International.



© Angela Weiss / AFP

2 STOP À LA RÉPRESSION DES MANIFESTATIONS



© Amnesty International/Olivia Fleury

Fin janvier, des militant-e-s d'Amnesty International se sont rendu-e-s devant l'ambassade du **Pérou**, à Bruxelles, pour réclamer l'arrêt immédiat de l'usage excessif de la force dans le cadre de la vague de manifestations secouant le pays depuis décembre 2022. Amnesty a parallèlement dépêché une équipe dans ce pays afin

qu'elle enquête sur les graves violations des droits humains et possibles crimes au regard du droit international commis dans le contexte de ces manifestations.

3 PAS DE CARBURANT POUR LES CRIMES DE GUERRE

Les gouvernements britannique et canadien ont annoncé avoir pris des initiatives en vue de stopper l'approvisionnement en carburant d'aviation de l'armée du **Myanmar**. Il s'agit d'une avancée importante pour mettre fin à la contribution aux crimes de guerre commis par l'armée, laquelle mène des frappes aériennes illégales touchant des civil-e-s. En novembre 2022, Amnesty International a lancé une campagne appelant à suspendre de telles livraisons de carburant, identifiant par ailleurs des entreprises impliquées dans la chaîne d'approvisionnement.

5 UNE AVANCÉE POUR LES VICTIMES DE FÉMINICIDES

Au **Mexique**, les familles des victimes de féminicides ont obtenu la création du Bureau du Procureur spécialisé dans les féminicides à San Luis Potosí. Suite à cette annonce, Amnesty International, la Fondation pour la justice et les familles ont demandé une réunion avec le Procureur général de l'État de San Luis Potosí, ainsi qu'avec le chef du Bureau nouvellement créé afin que ce dernier dispose d'une structure fonctionnelle lui permettant d'enquêter efficacement sur les féminicides et de rendre justice aux victimes et à leurs familles.

Pour agir : amnesty.be/hasta-ser-escuchadas



4 IL FAUT LIBÉRER LEONARD PELTIER

À l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le militant autochtone Leonard Peltier, le 6 février, Amnesty International a appelé à nouveau le président Biden à lui accorder la grâce. Leonard Peltier, qui a toujours clamé son innocence, a passé plus de 46 ans en prison aux **États-Unis**, dont une partie à l'isolement, purgeant deux peines de réclusion à perpétuité pour meurtre malgré des doutes quant à l'équité de son procès.



6 NON À LA GUERRE D'AGRESSION MENÉE PAR LA RUSSIE



Un an tout juste après le début de l'invasion de l'**Ukraine**, des militant-e-s d'Amnesty International sont allé-e-s à l'ambassade de Russie, à Bruxelles, pour remettre une pétition signée par quelque 22000 personnes en Belgique demandant l'arrêt de la guerre d'agression menée par ce pays. Amnesty poursuit parallèlement ses efforts pour que les responsables de crimes de guerre et d'autres violations du droit international humanitaire rendent des comptes.

Pour agir : amnesty.be/stop-transfert-ukraine

7 RAPPELER AU MONDE ENTREPRENEURIAL SES RESPONSABILITÉS

Du 4 au 9 mars, s'est tenue en **Arabie saoudite** une mission économique organisée par l'Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers (AWEX). En amont de cette mission, Amnesty International et l'organisation de défense des droits humains ALQST ont organisé une session d'information à l'attention des entrepreneur-euse-s qui y prenaient part afin de leur exposer la situation des droits humains dans ce pays et de leur rappeler les responsabilités qui leur incombent.



DROIT DE PROTESTER EN DANGER



© Valeria Mongelli / Hans Lucas via AFP



« LES AUTORITÉS PEUVENT CHERCHER À INVISIBILISER CERTAINES REVENDICATIONS EN DURCISSANT L'ACCÈS À LA LIBERTÉ DE MANIFESTER »

Dans le précédent *Fil d'Amnesty*, présentation a été faite de la nouvelle campagne d'Amnesty International destinée à protéger le droit de protester et à le défendre face aux graves attaques dont il fait l'objet partout dans le monde.

Déclinée sous le nom de *Protestons!* en Belgique francophone, cette campagne va se développer sur plusieurs années avec pour objectifs, notamment, de dénoncer les attaques contre les manifestations pacifiques, défendre les personnes visées par cette répression et soutenir les causes portées par les mouvements en faveur de changements dans le domaine des droits humains.

Si toutes les régions du monde sont concernées par *Protestons!* et qu'Amnesty International mènera dans un futur proche des recherches spécifiques sur le droit de manifester en Belgique, il nous a semblé opportun de procéder à un premier état des lieux. Pour ce faire, nous avons pris contact avec une spécialiste de la question, chercheuse à l'Université catholique de Louvain : **Marta Duch Giménez**.



**Commençons par préciser les choses :
qu'est-ce qu'une manifestation ?**

**Et pourquoi parle-t-on de « liberté
de manifester » ?**

Une manifestation est un groupe de personnes qui souhaitent s'exprimer de façon commune. Nous parlons de liberté de manifester, car, en Belgique comme dans d'autres pays, il s'agit d'une liberté fondamentale protégée par la Constitution, ainsi que par des textes internationaux. D'ailleurs, en Belgique, seule la Constitution se consacre à ce droit. Au niveau européen, par contre, il y a la Convention des droits de l'homme, que la Belgique est tenue de respecter puisqu'elle en est membre.

Dans ce cadre, les autorités, la police, ainsi que l'État ont l'obligation de faciliter l'exercice de cette liberté ; c'est ce qui s'appelle « l'obligation positive ». Par exemple, protéger les manifestant-e-s d'une contre-manifestation qui pourrait avoir lieu. Cependant, ce devoir s'applique uniquement en cas de manifestation pacifique.

**Considérez-vous que l'exercice de cette
liberté est mis à mal ?**

Il faut veiller à certains éléments. Depuis quelques mois, une circulaire a été émise par la ministre de l'Intérieur aux bourgmestres de Belgique. Elle indique la possibilité d'arrêter préventivement des manifestant-e-s sur base d'indices, qui laisseraient penser que ces personnes pourraient s'adonner à des actes de violence. Pendant la crise sanitaire, il y a eu des mesures d'interdiction généralisées et adoptées sur base d'arrêtés. Cela pose question par rapport au rôle de l'exécutif face au législatif et démontre que l'interdiction de manifester doit être un ultime recours.

**Qui détient la compétence de restreindre
ou d'interdire une manifestation ?**

Seul-e-s les bourgmestres ont cette compétence de maintien de l'ordre public dans leur commune. Dès lors, il-elle-s sont les seul-e-s à pouvoir décider d'y autoriser ou non une manifestation.

**Existe-t-il des mécanismes qui permettent
de s'assurer que le droit de manifester est
bien appliqué en Belgique ?**

Lorsqu'un-e bourgmestre interdit une manifestation, il est possible d'introduire un recours devant le Conseil d'État. Lorsque des violences policières sont constatées, il est possible de porter plainte devant les cours et tribunaux, ainsi qu'en ultime recours devant la Cour européenne des droits de l'homme. Le ou la juge peut d'ailleurs tenir compte d'une éventuelle restriction du droit de manifester dans l'argumentation d'une plainte pour violence policière lors d'une manifestation.

**Dans quelles situations les autorités
peuvent-elles restreindre ou interdire une
manifestation ?**

Ce n'est possible que si la restriction est légale, autrement dit, prévue par un texte législatif clair et précis. Les autorités doivent donc poursuivre un but légitime. En Belgique, le but premier est de protéger l'ordre public, tout en veillant à ce que la restriction soit proportionnée.

L'interdiction d'une manifestation est l'une des plus graves sanctions, qui doit rester exceptionnelle. Elle doit être appliquée seulement en cas d'une impossibilité de maintenir l'ordre et la sécurité. Le ou la bourgmestre doit donc motiver sa décision à l'aide de données importantes, en se basant sur des éléments fournis par la

police, prouvant une atteinte grave au maintien de l'ordre public.

Est-il aisé de manifester en Belgique ?

De manière générale et si comparaison est faite avec d'autres pays, il est facile de manifester en Belgique. Assez peu d'interdictions sont à dénombrer et, pendant la crise sanitaire, celles-ci reposaient sur des critères peu convaincants. Toutefois, nous remarquons ces dernières années une augmentation de la violence policière en marge de ces manifestations.

**Qu'a révélé la crise sanitaire sur la manière
dont les autorités perçoivent le droit de
manifester ?**

La période COVID a permis de rendre compte de la façon dont nos autorités percevaient cette liberté. En effet, la liberté de manifester est proche de la liberté d'expression, de s'assembler, de réunion, etc. Dès lors, les autorités peuvent la percevoir comme secondaire, en la remplaçant par une autre. Par exemple, le Conseil d'État a maintenu l'interdiction des manifestations durant la crise sanitaire, en indiquant qu'il existait d'autres moyens pour revendiquer ses opinions. Les autorités ont donc effacé ce droit pour en valoriser d'autres, perçus comme « moins dérangeants ».

**Quelle est la différence qui caractérise
l'avant et l'après-COVID ?**

Pendant la crise sanitaire, les autorités ont justifié l'interdiction de se réunir par leur volonté d'assurer le maintien des distanciations sociales. Avant cela, ces motifs de restriction n'existaient pas vraiment. Après ces deux années de crise, en raison de certaines manifestations



© Alexandros Michailidis

violentes et de l'importation de lois françaises, les autorités font également de la prévention. Elles ne vont pas nécessairement être plus sévères en aval, mais vont procéder par exemple à des arrestations préventives de manifestant·e-s potentiel·le-s.

En quoi cette « répression préventive » est-elle dangereuse pour la démocratie ?

Cela pose de sérieuses questions. Pour en revenir à la circulaire dont nous avons parlé en début d'entretien, l'interdiction portait dans un premier temps seulement sur les personnes qui avaient déjà commis des violences lors de manifestations antérieures. Maintenant, les personnes suspectées, via des indices, de commettre des actes violents sont également concernées.

Nous pouvons donc nous interroger sur la fiabilité de ces indices. Comment prouver et justifier qu'une personne prévoit de commettre des actes de violence ?

Dès lors, nous risquons d'empêcher quelqu'un d'exercer son droit sur base d'éléments flous, d'autant plus que la circulaire parle d'indices sérieux sans les décrire réellement.

Les autorités ont-elles des raisons objectives de durcir leur approche vis-à-vis des manifestations ?

Rien ne semble justifier de prime abord un durcissement des restrictions.

Quel est l'intérêt des autorités de durcir la liberté de manifester et l'accès à la manifestation ?

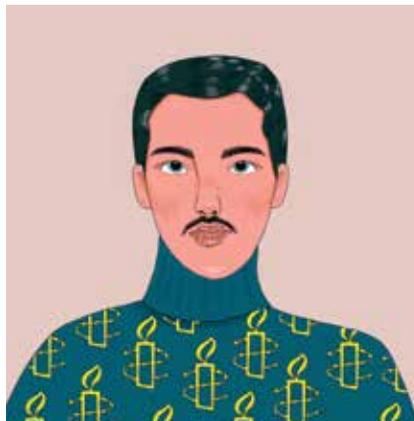
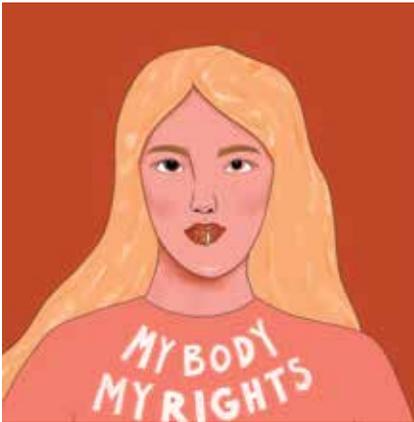
La manifestation cherche à être visible au sein de l'espace public. Si elle est relativement importante, les autorités ne peuvent pas fermer les yeux. Bien qu'il existe d'autres moyens de communiquer grâce aux réseaux sociaux ou aux cartes blanches, la manifestation reste la plus visible. Les autorités peuvent dès lors chercher à invisibiliser certaines revendications en durcissant l'accès à cette liberté.



En Belgique, les autorités, la police, ainsi que l'État ont l'obligation de faciliter l'exercice de la liberté de manifester.

DROIT À L'AVORTEMENT

LE VIRTUEL À LA RESCOUSSE D'UN DROIT BIEN RÉEL



Dans le courant du mois d'avril, quelque 10 000 œuvres d'art numériques seront mises en vente par Amnesty International. Un projet innovant intitulé HU.R.R.A, acronyme de « Human Rights = Right to Abortion », rappelant le caractère fondamental des droits sexuels et reproductifs.

Alors que nous bouclons ce *Fil d'Amnesty*, un saut d'envergure pour Amnesty International est en train d'avoir lieu avec un projet NFT (voir encadré) nommé HU.R.R.A. Fruit d'une collaboration avec l'éditeur d'art crypté Witloof et l'artiste Lucyle Massu (voir interview p. 12), il consistera à mettre en vente quelque 10 000 « photos de profil » numériques uniques, chacune représentant une personne qui défend le droit à l'avortement et à disposer librement de son corps.

UN DROIT QUI DOIT ÊTRE DÉFENDU

Parmi tous les droits humains qui subissent des attaques et qui sont loin d'être garantis dans le monde, le droit à l'avortement figure sans conteste dans le haut du palmarès. Alors que, à l'échelle de la planète, c'est approximativement une grossesse sur quatre qui se termine par un avortement, ce sont près de 25 millions d'avortements qui, chaque année, ont lieu dans l'illégalité, mettant ainsi en danger la santé et la vie des personnes enceintes qui ont recours.

Dans ce contexte, rappeler que l'accès à un avortement sûr et légal est un droit humain est loin d'être superflu. Et ce n'est pas Lucyle Massu qui dira le contraire. C'est en effet la décision de la Cour suprême des États-Unis de priver des millions de personnes du droit à l'avortement en juin 2022 qui a fait germer dans son esprit les graines d'une œuvre féministe à laquelle Amnesty International a trouvé tout naturel de s'associer.

UN PROJET PORTEUR

HU.R.R.A, c'est tout simplement l'acronyme de « Human Rights = Right to Abortion », avec un signe égal dont l'importance est capitale. Ce symbole exprime en effet le caractère fondamental du droit à l'avortement et, plus généralement, des droits sexuels et reproductifs dont le respect est indispensable à la pleine réalisation de tous les autres droits humains.

Ce projet permettra par ailleurs à Amnesty International de récolter des fonds puisqu'une partie du fruit de la vente de chaque œuvre sera directement reversée à l'organisation afin de contribuer à sa mission de défense des droits humains.

DES AMBITIONS GLOBALES, DES RACINES LOCALES

Bien que l'ambition de HU.R.R.A soit de s'adresser à un public « globalisé », ses racines sont bel et bien locales. En effet, Witloof, avec qui les œuvres sont coéditées, est à 100 % belge et l'un de ses fondateurs n'est autre que Luc Pire, célèbre entrepreneur et éditeur liégeois, également militant de longue date d'Amnesty International. Quant à l'artiste, Lucyle Massu, elle a récemment été diplômée de l'École nationale supérieure des arts visuels de La Cambre et est lauréate du Prix de la Fondation Boghossian.

Ainsi paré, ce projet a tout ce qu'il faut pour atteindre ses objectifs. S'il reste beaucoup de travail à accomplir pour que le respect du droit à l'avortement triomphe partout dans le monde, gageons que HU.R.R.A aura pu apporter sa pierre à l'édifice, notamment en sensibilisant toute une communauté en plein essor à la nécessité de défendre ce droit et les droits humains de manière générale.

Pour plus d'informations
et/ou pour acheter une œuvre:
amnesty.be/nft-avortement



NFT, QUÉSACO ?

Le NFT (non-fungible token) est une technologie permettant d'attester de manière numérique de la propriété d'un bien, en général numérique.

Cette innovation a permis de réintroduire le concept de vente d'art sur Internet où, a priori, toute image ou œuvre artistique peut être « piratée » ou simplement copiée.

L'apparition des NFTs a permis de révolutionner le marché de l'art numérique il y a une petite dizaine d'années, mais le mouvement NFT a véritablement décollé en 2020.

« CES ŒUVRES REPRÉSENTENT DES PERSONNES FORTES DU MONDE ENTIER, PRÊTES À SE LEVER ET À FAIRE ENTENDRE LEUR VOIX »

À quelques jours de la mise en vente des œuvres numériques originales qu'elle a réalisées pour le projet HU.R.R.A, nous avons pu nous entretenir avec **Lucyle Massu**, jeune artiste aussi talentueuse qu'engagée.



↙ (CC) ↗ Pour concevoir les œuvres numériques du projet HU.R.R.A, Lucyle Massu a noirci les pages d'un carnet de recherches d'une foule de notes et de dessins.



• CHILI
5 AVRIL 2022

LE CHILI DEVIENT LE PREMIER PAYS D'AMÉRIQUE DU SUD À INSCRIRE LE DROIT À L'AVORTEMENT DANS SA CONSTITUTION.

UN PAYS OÙ POURTANT, JUSQU'EN 2017, L'AVORTEMENT ÉTAIT ILLÉGAL MÊME EN CAS DE VIOL, DE DANGER POUR LA VIE DE LA MÈRE OU POUR CELLE DE L'ENFANT.

Pourquoi avoir choisi de t'associer à Amnesty International?

Je crois en l'objectif d'Amnesty de faire un monde meilleur. Je souhaite apporter mon aide pour sensibiliser le grand public aux violations des droits humains.

Qui sont les personnes représentées sur les NFTs?

Ces œuvres représentent des personnes fortes du monde entier, prêtes à se lever et à faire entendre leur voix. Elles sont conscientes que leurs luttes respectives ne sont pas isolées, mais font partie d'un mouvement féministe plus large dans le monde entier. Elles sont reliées par la force de leur esprit et leur courage, qui leur permettent de continuer à se battre pour leurs droits, même face à des défis importants.

Depuis quand travailles-tu sur le droit à l'avortement?

En mai 2022, lorsque la Cour suprême s'apprêtait à annuler l'arrêt Roe c. Wade, un sentiment d'injustice profond a grandi en moi. En tant que femme, artiste et militante féministe, je considère que l'accès à des avortements sûrs et légaux est crucial pour la justice de genre et pour garantir que toutes les personnes susceptibles d'être enceintes puissent contrôler leur corps et leur vie.

Quels autres projets liés aux droits humains as-tu menés?

J'ai travaillé avec le Nimis Groupe, une troupe de théâtre qui questionne les enjeux liés à la migration. J'ai également eu la chance de travailler avec MAPS, un collectif de photographes et National Geographic. Nous avons créé le projet Moving On, qui documente la vie actuelle de six personnes qui s'identifient comme migrant-e-s. Avec Ahmad Shekh Yousef, je suis également co-fondatrice de l'ASBL Primo-direct, qui a pour but d'accompagner les personnes primo-arrivantes vers un emploi pérenne.

• ESPAGNE
13 AVRIL 2022

LES ANTI-IVG POURRONT DÉSORMAIS ÊTRE CONDAMNÉS À DE LA PRISON POUR HARCÈLEMENT.



• FRANCE

23 FÉV. 2022.

LE PARLEMENT VIENT D'ADOPTER L'ALLONGEMENT DU DÉLAI LÉGAL DE L'IVG À 14 SEMAINES, CONTRE 12 AUPARAVANT. CE TEXTE DE LOI AVAIT ÉTÉ PORTÉ EN 2020 PAR LA DÉPUTÉE ALBANE GAILLOT.



• GUATEMALA

14 MARS 2022.

LE PAYS ENDURCIT LA LOI ANTI-IVG.

COMMERCE DES ARMES

DANS LE BROUILLARD DES EXPORTATIONS WALLONNES

Publié très tardivement, le dernier rapport des autorités wallonnes relatif aux exportations d'armes fait une fois encore la part belle à l'opacité. Et pose plus de questions qu'il ne donne de réponses.

Chaque année, la même interrogation : avec quel retard sera publié le rapport de la Wallonie sur les exportations d'armes autorisées par le Ministre-Président? Dans le cas du rapport 2021, il aura fallu attendre le 21 décembre 2022, soit près d'un an après la fin de la période concernée.

Que nous apprend ce rapport? Là aussi, les autorités wallonnes sont fidèles à leurs mauvaises habitudes. Si le rapport recèle des informations permettant de prendre connaissance de certains faits marquants, sa lecture suscite des questions qui restent sans réponse.

DE QUOI SUSCITER DES INQUIÉTUDES

Alors que les autorités wallonnes se félicitent de voir l'Arabie saoudite disparaître de la liste des pays pour lesquels des licences sont octroyées, cette liste est loin d'être rassurante.

Est-il bien raisonnable d'exporter du matériel d'aviation militaire en Turquie, alors que l'armée de l'air turque viole l'embargo des Nations unies sur les armes en Libye?

À quoi correspondent les 18 millions d'euros d'exportations à destination du Pakistan, les près de 10 millions d'euros pour les Émirats arabes unis, les 5,7 millions d'euros pour le Cameroun, pour ne citer que quelques pays où les violations des droits humains sont graves et nombreuses?

Plus intrigant : pourquoi exporter des munitions en grande quantité vers la France? Les informations disponibles ne permettent pas de savoir si ces munitions sont destinées à des utilisateurs français ou si elles sont exportées vers un pays tiers. On pourrait imaginer que des munitions produites à Seneffe par Mecar soient exportées à partir de la France par Nexter, maison mère française de Mecar, vers un pays dont les autorités sont peu respectueuses des droits humains. L'Arabie saoudite, par exemple.

Vu le manque de transparence, tous les scénarios sont imaginables, y compris les pires.

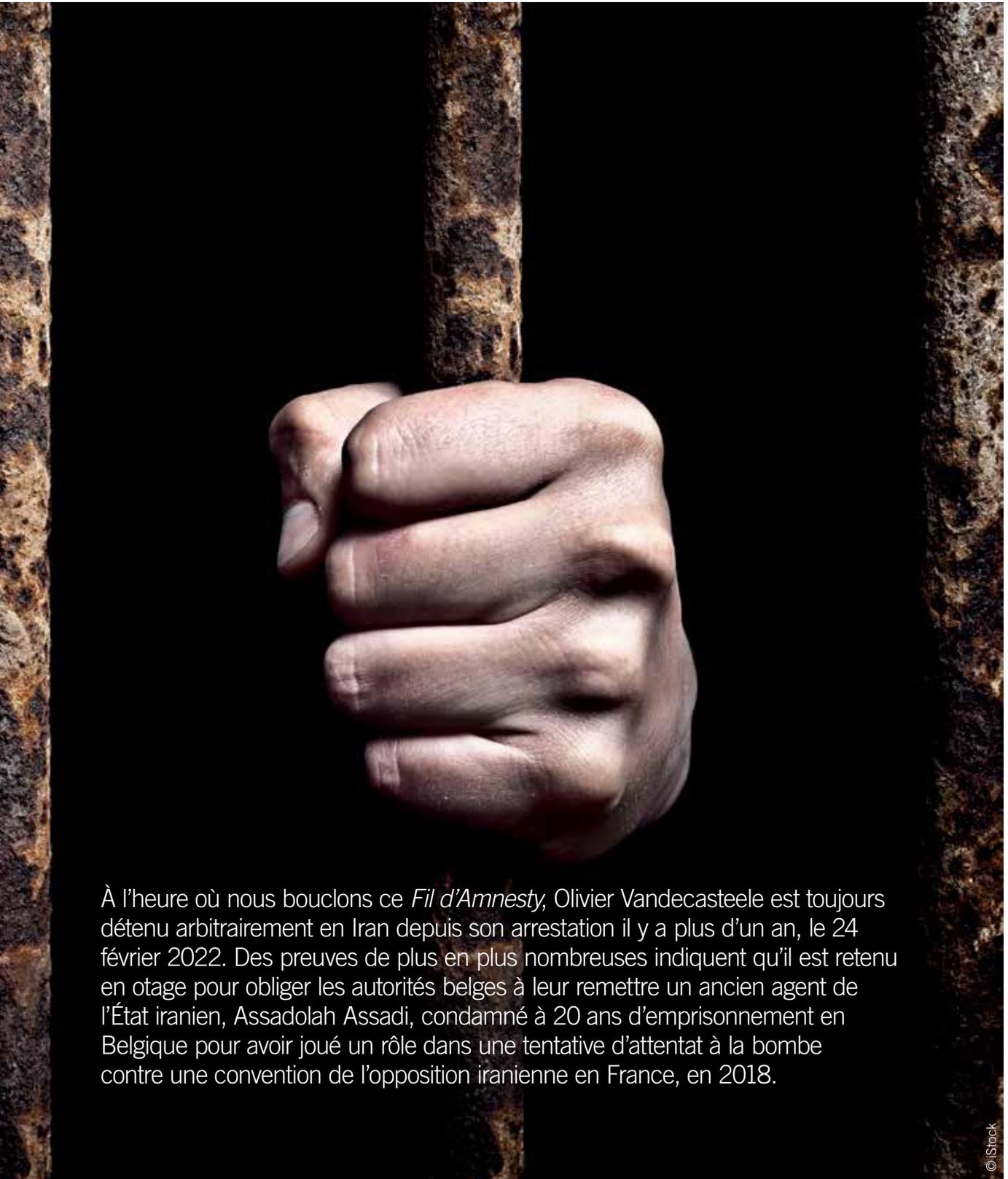
Signez pour que la Wallonie cesse ses pratiques irresponsables en matière de vente d'armes : [amnesty.be/wallonie-complice](https://www.amnesty.be/wallonie-complice)



IRAN

L'IMPUNITÉ PERPÉTUE

LE CRIME DE PRISE D'OTAGES



À l'heure où nous bouclons ce *Fil d'Amnesty*, Olivier Vandecasteele est toujours détenu arbitrairement en Iran depuis son arrestation il y a plus d'un an, le 24 février 2022. Des preuves de plus en plus nombreuses indiquent qu'il est retenu en otage pour obliger les autorités belges à leur remettre un ancien agent de l'État iranien, Assadolah Assadi, condamné à 20 ans d'emprisonnement en Belgique pour avoir joué un rôle dans une tentative d'attentat à la bombe contre une convention de l'opposition iranienne en France, en 2018.

© iStock

Alors qu'Amnesty International continue de militer aux côtés de centaines de milliers de personnes pour la libération immédiate et sans condition d'Olivier Vandecasteele, nous avons posé quelques questions à **Philippe Hensmans**, directeur de la section belge francophone d'Amnesty International, pour tenter de voir un peu plus clair dans la pratique de la prise d'otages par les autorités iraniennes.

Commençons par les fondamentaux. Qu'est-ce qu'une prise d'otage? Quel est l'objectif poursuivi par les autorités iraniennes?

La prise d'otage est définie par la Convention internationale contre cette pratique, qui criminalise les actes de prise d'otages imputables à des acteurs étatiques et non étatiques. J'insiste sur cet aspect: la prise d'otage est un crime au regard du droit international. La Convention la définit comme la détention d'une personne accompagnée de menaces de la tuer, de la blesser ou de continuer à la détenir afin de contraindre une tierce partie à remplir certaines conditions. Ces dernières peuvent être fixées de manière explicite ou implicite. Il est par ailleurs important de rappeler que la Belgique a ratifié cette Convention, tandis que l'Iran y a adhéré.

Outre le cas d'Olivier Vandecasteele, cette définition rappelle le sort d'Ahmadreza Djalali, ce médecin irano-suédois professeur invité à la Vrije Universiteit Brussel (VUB) condamné à mort en Iran.

D'après les recherches que nous avons menées, les motivations initiales des autorités iraniennes lorsqu'elles ont détenu arbitrairement Ahmadreza Djalali en avril 2016 n'étaient pas celles d'une prise d'otage. La situation a toutefois évolué à la fin de l'année 2020, lorsque le procès d'Assadollah Assadi s'est ouvert en Belgique.

Selon des preuves de plus en plus nombreuses, les autorités iraniennes menacent régulièrement d'exécuter Ahmadreza Djalali pour contraindre la Suède et la Belgique à l'échanger contre des citoyen-ne-s iranien-ne-s condamné-e-s ou jugé-e-s à l'étranger, et pour dissuader ces États et tous les autres de poursuivre les citoyen-ne-s iranien-ne-s accusé-e-s d'attaques de dissident-e-s à l'étranger.

En ce qui concerne le professeur Djalali, nous appelons les membres de la communauté internationale, particulièrement la Belgique, à employer tous les moyens à leur disposition pour faire pression sur les autorités iraniennes afin, notamment, qu'elles renoncent à son exécution, qu'elles le libèrent immédiatement et qu'elles lui offrent des réparations pour les préjudices subis. Cette situation intolérable doit cesser; ça fait aujourd'hui presque sept années qu'Ahmadreza Djalali et sa famille vivent un cauchemar absolu. Sept années de détention arbitraire. Sept années d'angoisse face à une exécution qui peut avoir lieu d'un jour à l'autre.

Lorsqu'elles retiennent en otages des personnes étrangères et binationales, les autorités iraniennes peuvent avoir l'objectif – comme cela semble être le cas avec Assadollah Assadi – de déjouer le cours de la justice dans les pays où d'anciens agents de l'État iraniens ont été condamnés ou sont en train d'être jugés, d'obliger les gouvernements des pays concernés à remettre ces personnes à l'Iran et de dissuader tout pays d'entreprendre à l'avenir des poursuites contre des responsables iraniens à l'étranger.

Comment lutter contre ce crime que constitue la prise d'otage?

Comme c'est souvent le cas pour toutes sortes de crimes, la perpétuation réside dans l'impunité. Nous avons déjà insisté sur l'absence d'intervention de la communauté internationale, y compris des gouvernements européens, face au non-respect par les autorités iraniennes de l'obligation de rendre des comptes pour le crime de prise d'otages. Cette impunité qui leur est offerte les encourage à poursuivre cette pratique cruelle qui consiste à utiliser des personnes étrangères et binationales comme monnaie d'échange politique. Ces dernières subissent non seulement des arrestations, des détentions arbitraires et des emprisonnements injustes, mais aussi des actes de torture et autres mauvais traitements, ainsi que des menaces d'exécution.

Que recommande Amnesty International?

Il est essentiel que la communauté internationale accélère les efforts visant à prévenir le crime de prise d'otages et engage des poursuites contre les auteurs d'actes de ce type. De façon générale, nous exhortons tous les États dont des citoyen-ne-s sont ou ont été détenu-e-s à un moment quelconque en Iran à adopter des politiques pour garantir que le cas de ces personnes détenues soit examiné rapidement au regard de la Convention internationale contre la prise d'otages, ainsi que de celles contre la torture et contre les disparitions forcées. Ces initiatives permettraient de déterminer si la privation de liberté s'apparente à un acte de prise d'otages et, le cas échéant, de prendre toutes les mesures appropriées en vue de protéger les otages concerné-e-s, d'obtenir leur libération et de promouvoir l'obligation de rendre des comptes en diffusant des déclarations publiques et en soumettant les auteur-e-s présumé-e-s à des enquêtes judiciaires et des poursuites pénales.

IL FAUT CONTINUER DE SE MOBILISER POUR OLIVIER VANDECASTEELE



Afin d'obtenir la libération d'Olivier Vandecasteele, Amnesty International a lancé une grande campagne de mobilisation en collaboration avec sa famille. Si la population s'est montrée extraordinairement solidaire, il est fondamental que les efforts se poursuivent.

Si tous les cas de détentions injustes mis en lumière par Amnesty International sont dramatiques et nécessitent la coalition de l'ensemble des membres et sympathisant-e-s, le cas d'Olivier Vandecasteele a une résonance particulière en Belgique.

Après analyse de la situation, la première initiative prise par Amnesty International a été le lancement d'une pétition. À ce jour, plus de 200000 personnes l'ont signée en Belgique – un record!

Soutenu par une diffusion massive d'affiches, le lancement de cette pétition s'est accompagné de prises de contact par les groupes locaux d'Amnesty avec les autorités communales de leurs zones, notamment pour les encourager à voter des motions de soutien et à poser une bannière sur la façade de certains bâtiments publics.

Les rassemblements sont également une façon de continuer à mettre la pression sur les autorités. Ainsi, le 22 janvier, un grand rassemblement de soutien a été coorganisé par Amnesty



à Bruxelles, tandis que les groupes locaux ont contribué aux veillées mises en place pour l'anniversaire de l'arrestation de l'humanitaire.

Autre canal essentiel : les réseaux sociaux, utilisés comme des outils de mobilisation à part entière. À cette fin, Amnesty International a notamment conçu des visuels spécifiques.

Si toutes ces initiatives contribuent à œuvrer à la libération d'Olivier

Vandecasteele, il est impératif que nous continuions toutes et tous à signer, afficher, partager, bouger, crier, hurler, manifester ; et ce, jusqu'à ce qu'Olivier retrouve enfin les siens.



Pour découvrir tous
les moyens d'agir en faveur
d'Olivier Vandecasteele :

amnesty.be/actions-olivier-vandecasteele

« Ils ont mis quatre ans avant de m'indemniser, autant de temps pendant lequel je n'avais plus accès à ma terre, explique Robert Birimuye. Pour survivre, j'ai dû emprunter de l'argent [...] à des prêteurs véreux. [...] Le quart de mon indemnité est partie en intérêts! » →

CLIMAT

LE MÉGAPROJET DE TOUS LES DANGERS

En Ouganda, Total construit le plus grand oléoduc chauffé au monde. L'entreprise pétrolière est aujourd'hui assignée en justice pour non-respect du devoir de vigilance. Pour que son mégaprojet puisse voir le jour, des populations ont été expulsées, déplacées, des défenseurs des droits réduits au silence.

Par Théophile Simon et Sadak Souici – correspondance en Ouganda

Lorsqu'il surprend un groupe d'hommes à la peau claire photographiant son lopin de terre, un matin de 2018, Robert Birimuye, 32 ans, ne s'inquiète pas immédiatement. « Je n'ai compris que plus tard, lorsque les villageois-e-s ont été convié-e-s à une réunion publique. On nous a annoncé que nous nous trouvions sur le trajet du futur oléoduc construit par l'entreprise Total, se souvient cet agriculteur du sud-ouest ougandais. Certain-e-s d'entre nous étaient content-e-s, il-elle-s pensaient gagner beaucoup d'argent. D'autres, comme moi, étaient plus inquiet-e-s. Nous savions que nous n'aurions pas d'autre choix que d'abandonner nos terres ».

La prédiction se révèle exacte. L'avis d'expulsion est prononcé par l'État et les intrusions sur ses terres reprennent de plus belle. Des plots de bois, délimitant le tracé du pipeline, fleurissent d'abord sans prévenir en travers de son hectare

de terrain. Puis des hommes débarquent sans s'annoncer. « Des employés de Newplan [un sous-traitant de Total, NDLR] étaient en train de compter et photographier mes plantations en compagnie du chef du village, sans m'y avoir convié. Je les ai immédiatement chassés », fulmine encore Robert Birimuye.

Au printemps 2019, un message est affiché à travers la région par le sous-traitant de Total : aucune nouvelle plantation ne doit plus être ajoutée aux zones délimitées, sous peine de ne pas se faire indemniser. C'est le *cut-off*, ou « date limite ». Si Total plaide aujourd'hui le manque de communication, Robert Birimuye, comme beaucoup d'habitant-e-s de la région, interprètent, eux, cette annonce comme une interdiction totale d'exploiter la terre en attendant leur indemnisation.

Une situation illégale au regard de la loi ougandaise qui sonne comme un coup de tonnerre dans cette partie déshéritée de l'Afrique, où la propriété terrienne constitue souvent l'unique rempart contre la misère. « N'osant plus exploiter mon terrain, j'ai enchaîné les petits boulots au village. Mais je ne gagne plus que le quart de mon revenu d'avant. Mes six enfants ne vont plus à l'école, nous ne mangeons pas à notre faim », murmure l'agriculteur. Trois ans après avoir perdu l'accès à ses terres, toujours privé d'indemnisation et ses enfants déscolarisés, l'homme assiste impuissant au délitement de sa vie.



East African Crude Oil Pipeline (EACOP) Ltd

REF: OUT-2022-05-12-RBS-01

Robert Biriruye Ssekonyonwa
Nabigasa, Kyotera
Kyotera, Uganda

Dear Sir,

July 12th, 2022

RE: CONFIRMATION OF INCLUSION WITHIN SUPPLEMENTARY REPORT

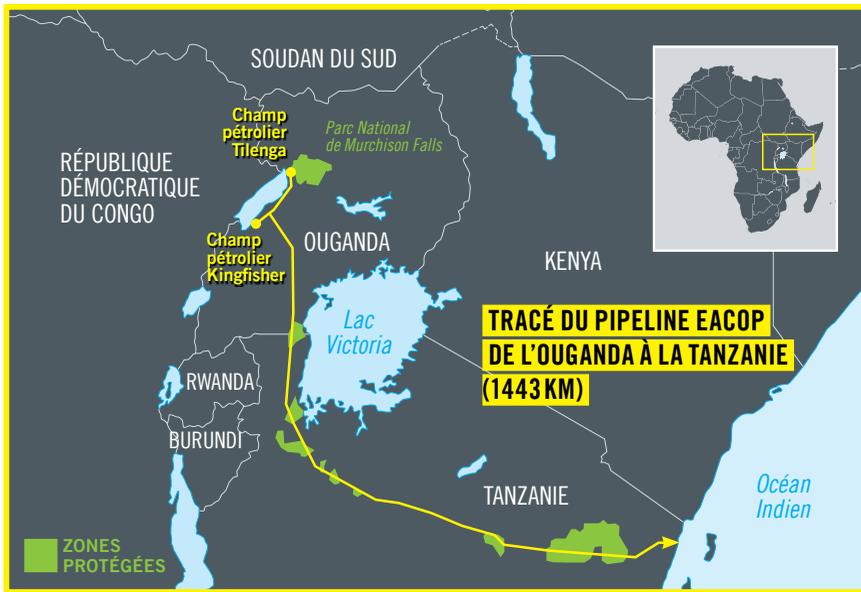
EACOP Ltd wishes to inform you that, following the reception and assessment of your grievance, you have been included in a supplementary valuation report which has been submitted to the Chief Government Valuer (CGV) for approval.

We kindly request for your patience while we wait for the approval. We shall contact you upon confirmation that the supplementary valuation report has been approved by the CGV.

In case of any questions or clarifications, please contact Fred BAZARABUSA, (Community Relations Coordinator) on Telephone number +256 700 888 125 or email fred.bazarabusa@eacop.com.

Yours sincerely,

Jeremy ROEYGENS
Land and Social Manager



← (i) C'est du lac Albert que l'oléoduc EACOP, le plus long pipeline chauffé au monde, démarrera ses 1 443 kilomètres de route, s'apprêtant à tout détruire sur son passage : un cimetière ancestral, une retenue d'eau, etc.

Richard Okumu, 36 ans, en fait partie. Comme Robert Birimuye, ses terres sont situées en plein sur le tracé d'EACOP. Lui choisit d'accepter l'indemnisation offerte par Total : 2000 euros par hectare de terre saisie, tarif appliqué uniformément à travers une région large de plusieurs centaines de kilomètres. « Ils ont mis quatre ans avant de m'indemniser, autant de temps pendant lequel je n'avais plus accès à ma terre, explique-t-il. Pour survivre, j'ai dû emprunter de l'argent. Or, ma terre étant saisie, les banques n'ont pu accepter en garantie mon titre de propriété. Résultat, j'ai eu recours à des prêteurs véreux, qui pratiquent des taux délirants. Le quart de mon indemnité est partie en intérêts! ».

1,4 MILLIARD DE BARILS EXPLOITABLES

Les déboires de Robert Birimuye trouvent leur source plus au nord, aux abords du lac Albert. C'est là qu'un gigantesque réseau de tuyauterie plongera bientôt dans la croûte terrestre, où 1,4 milliard de barils ont été découverts en 2006. Après des années de discussion avec l'État ougandais, le français TotalEnergies rafle le plus important gisement et entame la construction de 400 puits de forage. Une fois extrait du sous-sol, le pétrole aux propriétés visqueuses sera chauffé à 50 °C pour permettre son écoulement puis pompé par oléoduc en direction du port de Tanga, sur la côte tanzanienne. Baptisé « EACOP », l'oléoduc s'étendra sur 1 500 kilomètres. Il sera le plus long pipeline chauffé au monde. « Ce pétrole est une chance immense, il sera décisif au développement de notre pays. Notre PIB pourrait augmenter de près de 20 % », veut croire Michael Mugerwa, un officiel ougandais.

Enivré par les effluves de son sous-sol, l'Ouganda échappera-t-il à la malédiction de l'or noir ? L'adage économique, stipulant que la découverte d'hydrocarbures freine plus souvent le développement d'un pays qu'il ne l'accélère, se vérifie déjà pour la centaine de milliers d'Ougandais-e-s exproprié-e-s afin de laisser place aux infrastructures pétrolières.



Certain-e-s militant-e-s sont emprisonné-e-s et menacé-e-s de mort, à l'instar de Maxwell Atuhura : « J'ai passé deux nuits en prison, la police [...] m'a menacé, me disant que je risquais ma vie à continuer mon action ».



© Sadak Souici/Agence Le Pictorium

Les dédommagements proposés par Total sont insuffisants, mais sont à prendre ou à laisser et risquent de s'amenuiser au fil du temps dans les méandres d'une justice aux ordres : l'exécutif ougandais tord le bras aux récalcitrant-e-s. →



© Saddek Souici/Agence Le Pictorium

Autour de Buliisa, où près de 31 000 personnes ont dû abandonner leurs terres, les histoires de vies brisées par l'arrivée du pétrole se répètent à l'infini. « En 2017, des gens de Total sont venus me dire qu'ils allaient prendre mon lopin de terre, soupire Dorothy Mbabazi, une paysanne de 47 ans, entourée de ses sept enfants, tous déscolarisés. « J'ai refusé, car la somme offerte en échange ne m'aurait pas permis d'acheter une surface équivalente dans les environs. J'ai dû quitter ma terre malgré tout, puis l'État a fait geler mon indemnisation par la justice. Je n'y aurai accès que si j'accepte le montant offert par Total il y a cinq ans ». Selon les derniers chiffres publiés par l'ONG Les Amis de la Terre, près de 84 500 personnes affectées sont toujours en attente du paiement de leur indemnisation.

BRIDER LA SOCIÉTÉ CIVILE

La société civile ougandaise a, un temps, livré bataille en apportant une aide juridique à la population affectée. Mais l'État ougandais a fini par serrer les vis. Maxwell Atuhura, un activiste des droits humains de Buliisa, en a fait les frais. « Plus j'informais les gens, plus j'étais surveillé, explique ce trentenaire, la mine soucieuse. Ça a commencé avec des filatures, puis des annonces négatives sur mon compte à la radio locale, et enfin par une arrestation en mai 2021. J'ai passé deux nuits en prison ». Une fois dehors, il reprend son activité de plus belle. Puis un jour d'octobre, un convoi de voitures officielles se gare devant son

bureau. Les autorités sont venues en finir. « Ils ont proféré des menaces de mort et m'ont donné deux heures pour mettre la clef sous la porte. J'ai fui à Kampala [la capitale, NDLR] dans la foulée », raconte le militant. Désormais seul-e-s face à Total et aux autorités locales, les habitant-e-s de la zone pétrolière souhaitant contester leur expulsion doivent correspondre par téléphone avec les quelques associations basées à Kampala. Une gageure, d'autant que ces dernières font aussi l'objet de pressions.

En attendant les premiers barils de pétrole, l'hécatombe sociale, couplée à d'importants risques environnementaux et un profond impact climatique, incite un nombre grandissant d'activistes à travers le monde à exiger l'arrêt pur et simple du projet EACOP. « Le tiers du pipeline passera sur le bassin versant du lac Victoria, dont dépendent 40 millions de personnes, et les forages mettent en danger la faune du plus grand parc national du pays, s'insurge Flavia Nakabuye, 25 ans, qui a fondé l'antenne

ougandaise de Fridays For Future, le mouvement lancé par la militante écologiste suédoise Greta Thunberg. Une fois consommé, le pétrole extrait émettra par ailleurs près de 34 millions de tonnes de CO² par an, soit six fois les émissions de l'Ouganda ».

Point d'orgue de cette mobilisation, six ONG ont assigné TotalEnergies devant le Tribunal de Paris pour non-respect de la loi sur le devoir de vigilance. Le texte, unique au monde par l'étendue de son champ d'application, oblige toute multinationale française à prévenir les atteintes aux droits humains et à l'environnement résultant non seulement de ses propres activités, mais aussi de celles de ses sous-traitants à l'étranger. Las, les juges du référé ont rejeté fin février la demande des ONG sans se prononcer sur le fond de l'affaire. Les associations ont cependant juré de continuer le combat. Dans le viseur, les assureurs et les banques tentées de financer le projet. L'oléoduc EACOP a encore du souci à se faire.

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Une enquête menée par Amnesty International a révélé que des rebelles du groupe armé M23, soutenu par le Rwanda, ont exécuté sommairement des hommes et violé des dizaines de femmes dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC) à la fin du mois de novembre 2022.

Depuis ces attaques, les victimes vivent dans la terreur et le plus complet dénuement. Amnesty exhorte les autorités de RDC, qui ont jusqu'ici témoigné un mépris total pour les personnes qui ont subi ces atrocités, à amener les responsables à rendre des comptes et à rendre justice aux victimes.



VOUS VOULEZ TRANSMETTRE
VOS VALEURS AUX GÉNÉRATIONS
FUTURES ?

**AJOUTEZ AMNESTY À VOTRE TESTAMENT
ET DÉFENDEZ LE DROIT À LA JUSTICE ET À LA LIBERTÉ.**

POUR DEMANDER NOTRE BROCHURE CONSACRÉE AU LEGS

Contactez Anne Wuilleret, responsable legs et testaments:
02 538 81 77 – legs-amnesty@amnesty.be – Chaussée de Wavre, 169 à 1050 Bruxelles
Pour plus d'info sur le legs (et notamment sur le legs en duo): amnesty.be/legs

AMNESTY
INTERNATIONAL 

VIE DU MOUVEMENT

RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023

MODALITÉS PRATIQUES

- La réunion de l'assemblée générale est accessible aux membres en ordre de cotisation.
- Il est possible d'y prendre part sur place, à Bruxelles (IHECS) ou en visioconférence. Dans les deux cas, l'inscription est indispensable.
- Les membres qui, notamment en raison d'un handicap moteur ou sensoriel, auraient besoin d'une assistance sont prié-e-s de prendre contact aussitôt que possible avec Antoine Caudron (acaudron@amnesty.be) pour envisager l'aide qui pourrait leur être apportée, dans la mesure du possible.

ATELIERS FINANCES – 12 OU 15 AVRIL (AU CHOIX)

Les membres ont le droit d'obtenir toutes les informations qu'il-elle-s souhaitent sur les comptes et le budget de l'association. Deux occasions seront offertes en amont de la réunion de l'AG pour les découvrir et poser toutes les questions. Participez à l'une des rencontres prévues en visioconférence :

- le mercredi 12 avril de 17 h à 19 h
- le samedi 15 avril de 9 h 30 à 11 h 30.

La réunion de l'assemblée générale (AG) de la section belge francophone d'Amnesty International se tiendra le **samedi 22 avril, à Bruxelles.**

La réunion de l'AG, c'est le grand moment de la vie démocratique du mouvement, l'occasion de tirer le bilan de l'année écoulée, de choisir ses représentant-e-s aux instances, de partager idées et opinions sur l'état des droits humains et sur les orientations futures d'Amnesty International.

Il sera possible d'y participer en **présentiel** ou par **visioconférence**.

ADRESSE DE LA RÉUNION

Institut des Hautes Études des Communications Sociales (IHECS)
– rue de l'Étuve, 58-60 à 1000 Bruxelles.

PROGRAMME DU 22 AVRIL

09H30 RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- Rapport d'activités du conseil d'administration
- Rapport d'activités de la section
- Comptes 2022 et budget 2023
- Reddition des comptes par deux groupes locaux
- Votes
- Présentations des candidat-e-s au conseil d'administration et à la présidence de l'assemblée générale
- Votes sur les candidatures

12H45 REPAS

14H00 COUP DE PROJECTEUR SUR LE MILITANTISME DES JEUNES

14H45 ENJEUX INTERNATIONAUX DU MOUVEMENT

La section belge francophone d'Amnesty International est l'une des nombreuses sections nationales d'Amnesty International. Quelles sont, aujourd'hui, les questions internationales les plus importantes pour le mouvement mondial? Quels sont les enjeux et les implications? Une présentation par le conseil d'administration.

15H15 PROTESTONS! *

C'est en protestant, dans la rue ou en ligne, que la plupart de nos droits fondamentaux ont été obtenus. Mais ces dernières années, manifester et revendiquer sont vus comme des menaces par de plus en plus d'États et certain-e-s dirigeant-e-s politiques qui font tout pour restreindre, empêcher, interdire cette puissance collective. Amnesty International a lancé une campagne pour protéger ce droit fondamental. Alors, en ce jour de réunion, l'assemblée générale manifesterà hors les murs...

17H00 FIN

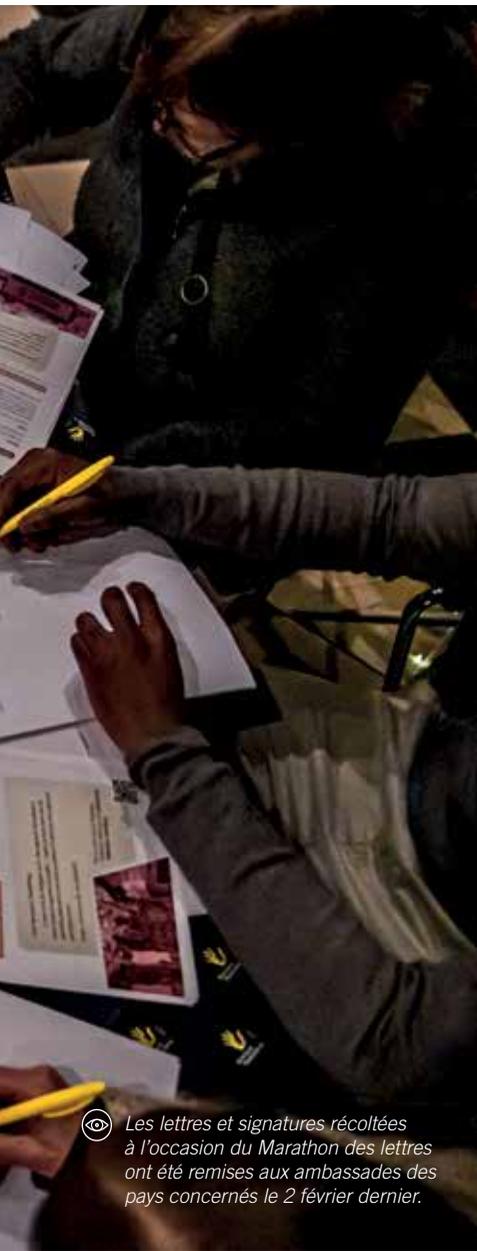
Plus d'informations et inscriptions: amnesty.be/ag2023

CAMPAGNE DE FIN D'ANNÉE

UNE FIN D'ANNÉE MOBILISÉE ET LUMINEUSE

À la fin de l'année dernière, la campagne de vente de bougies et le Marathon des lettres se sont mis au service de la nouvelle campagne d'Amnesty International *Protestons!* L'occasion d'agir concrètement pour le droit de protester, soit par l'achat de bougies, soit par l'écriture de lettres et/ou la signature de pétitions.





Les lettres et signatures récoltées à l'occasion du Marathon des lettres ont été remises aux ambassades des pays concernés le 2 février dernier.

Après deux années assez sombres en raison de la pandémie, et malgré un climat de crise énergétique et économique, la campagne de fin d'année 2022 a rencontré un franc succès et a fait briller, encore un peu plus haut, la flamme de la justice.

40 000 BOUGIES VENDUES

La campagne de vente de bougies met chaque année en branle un mouvement collectif et solidaire dont le but est de financer la mission de défense des droits humains d'Amnesty International et de garantir son indépendance.

Et le succès a été au rendez-vous! Si de nombreuses ventes ont à nouveau été réalisées en ligne, les groupes locaux, les écoles et les « grand-e-s vendeur-euse-s » ont mis les bouchées doubles, sur le terrain et auprès de leurs réseaux, pour promouvoir la campagne *Protestons!*

Cet enthousiasme a permis de récolter plus de 250000 euros, tous canaux de vente confondus et de vendre plus de 40000 bougies et autres objets aux couleurs d'Amnesty International, rendant la fin de l'année 2022 lumineuse et fructueuse.

PRÈS DE 200 000 LETTRES, CARTES ET SIGNATURES

La campagne de fin d'année, c'est aussi le Marathon des lettres. À la lueur d'une bougie, le public a mobilisé sa plume en écrivant des lettres de pression, des cartes de soutien et en signant des pétitions pour venir en aide à dix personnes ou groupes de personnes dont les droits humains ont été bafoués.

Après deux années marquées par la pandémie de COVID-19, la plus grande campagne mondiale en faveur des droits humains a brillé de mille feux grâce, notamment, à des dizaines d'événements organisés à Bruxelles et en Wallonie. Au total, ce sont 37439 lettres de pression, 16107 cartes de solidarité et 147678 signatures de pétition qui ont été récoltées. Tous ces gestes participent au rayonnement de cette campagne et projettent la lumière sur l'importance du droit de manifester, de plus en plus menacé.



Ces milliers de lettres et de signatures ont été remises aux ambassades des pays concernés le 2 février dernier, permettant ainsi à des individus injustement brimés dans leur liberté d'expression d'espérer voir leur situation s'améliorer considérablement.

Nous ne le dirons jamais assez : chaque lettre, chaque carte et chaque signature comptent. Cette année encore, votre action contribue à changer des vies.

BRAVO ET MERCI

À vous tou-te-s qui avez participé à cette campagne de fin d'année, et qui avez fait de notre combat votre combat, Amnesty International vous dit : « chapeau ! »

Merci aux groupes locaux et à tou-te-s celles et ceux qui ont pris part au Marathon des lettres pour ces résultats qui, plus que jamais, bénéficient au maintien du flambeau en faveur des droits humains et participent à réparer les injustices dont sont victimes tant de personnes à travers le monde.

Merci pour votre motivation à faire rayonner l'esprit et les valeurs d'Amnesty International autour de vous! C'est grâce à des personnes comme vous et à votre soutien indispensable que notre organisation est en mesure de continuer à mener sa mission de défense des droits fondamentaux.

Dans un contexte particulièrement inquiétant pour les droits humains, votre soutien nous donne la force de continuer à agir pour plus de justice dans le monde.

Pamela Linda Maleindje (à gauche) et Yassine Boubout (à droite). La lutte contre les violences, la discrimination et le racisme est l'un des dénominateurs communs de leurs parcours.



PAMELA ET YASSINE, LAURÉATS DU PRIX AMNESTY JEUNES



Décerné chaque année depuis 2019 par de jeunes militant-e-s d'Amnesty à une personne ou à un groupe de personnes de 35 ans maximum et vivant en Belgique, le Prix Amnesty Jeunes des droits humains récompense la qualité d'une action en faveur des droits humains.

Cette année ont été récompensées deux jeunes personnalités inspirantes, engagées contre les violences : l'une contre les violences conjugales à l'encontre des femmes migrantes, l'autre contre les violences policières et le profilage ethnique. Pamela et Yassin ont accepté de répondre à quelques-unes de nos questions.

Pourquoi vous avez décidé de vous engager pour lutter contre les violences ?

P : C'est après l'avoir moi-même vécue que j'ai décidé de m'engager contre une double violence : celle des conjoints violents à l'égard des femmes migrantes et celle de l'État, qui va jusqu'à les priver de titre de séjour si elles décident de fuir le domicile conjugal. Quand on m'a proposé de rejoindre le collectif Épouses Sans-Papiers En Résistance (ESPER), j'ai accepté sans hésiter. Notre collectif permet d'informer les femmes qui se retrouvent dans cette situation au sujet de leurs droits et devoirs, ainsi que de les orienter vers des structures adaptées et des avocat-e-s. Mes interventions dans les écoles de police et dans des événements publics contribuent également à sensibiliser les forces de police et la population.

Y : Je dis toujours que je suis né activiste. Je suis un homme de couleur et issu de la migration, ce qui fait malheureusement de moi une cible de la brutalité policière et du profilage ethnique. Les nombreuses expériences que j'ai vécues m'ont amené à réfléchir aux raisons pour lesquelles ces problèmes existent. Dès l'âge de 16 ans, je me suis impliqué dans des projets de déradicalisation et de lutte contre les violences policières et le profilage ethnique. À 19 ans, je suis devenu le président d'une organisation de défense des droits civiques et, en 2018, j'ai lancé le projet « Know Your Rights », via lequel je sensibilise les adultes et jeunes défavorisé-e-s à leurs droits et obligations lors des contrôles de police.

Pour sa cinquième édition, le Prix Amnesty Jeunes des droits humains a été décerné ex æquo à **Pamela Linda Maleindje** et **Yassine Boubout**, deux jeunes activistes aux parcours et combats différents, mais avec des convergences.

J'ai également cofondé, en 2020, la plateforme «Stop au profilage ethnique» et je mène des recherches sur le racisme et les violences policières pour différentes structures.

En quoi vos engagements respectifs se rejoignent?

P : *On se bat pour la justice et contre l'injustice; nous luttons tou-te-s les deux contre la violence, la discrimination et le racisme, notamment lorsqu'ils émanent de la police.*

Y : *Le fait que les migrant-e-s soient souvent victimes de violences policières illustre bien les similitudes de nos combats. Nous soutenons également de nombreuses personnes migrantes qui cherchent des informations sur la police, ainsi que des informations juridiques quand elles sont victimes de violences policières; nous aidons donc tou-te-s les deux des personnes à mieux connaître leurs droits et à se défendre.*

Qu'avez-vous ressenti quand vous avez reçu le Prix Amnesty Jeunes?

P : *J'ai été à la fois très surprise et très contente, car cela veut dire que mon combat touche des personnes, particulièrement des jeunes. Le fait que nombre de jeunes connaissent le sens de la justice, de l'égalité et sont capables de déconstruire certaines idées reçues me donne de l'espoir!*

Y : *Je ne suis pas un fan de la glorification, que ce soit de moi-même ou des autres; je vois donc ce Prix comme une appréciation du travail que nous faisons, Pamela et moi. C'est un signe que notre travail est vu et entendu. Et c'est surtout très agréable de savoir que ce sont les jeunes eux-mêmes qui nous ont choisi-e-s!*



Retrouvez l'intégralité de notre interview avec Pamela Linda Maleindje et Yassine Boubout : amnesty.be/prixamnestyjeunes2023-interview



Pour cette édition d'Oxfamnesty, divers ateliers ont été proposés aux jeunes militant-e-s, avec la participation exceptionnelle de deux figures emblématiques du combat pour la justice climatique : Adélaïde Charlier et Johan Reboul.

OXFAMNESTY

CLIMAT ET DROITS, MÊME COMBAT !

Depuis près de 20 ans, la journée Oxfamnesty permet chaque année à des jeunes militant-e-s de se rencontrer, de partager leurs expériences et de renforcer leurs capacités d'action. En février dernier, plus de 300 jeunes ont ainsi participé à cette journée destinée aux groupes-écoles Amnesty et Jeunes Magasins-Oxfam belges francophones pour explorer les liens entre changement climatique et droits humains.

Quel est l'impact du changement climatique sur les droits des personnes en situation précaire et quelles solutions y apporter ? Comment déconstruire certaines idées reçues sur le climat ? Comment soutenir la transition agroécologique en Belgique ? Comment s'engager pour le climat ? Comment rester serein-e face au dérèglement climatique ?

Toutes ces questions et bien d'autres encore ont été abordées et décortiquées dans le cadre des multiples activités et ateliers proposés aux jeunes militant-e-s d'Oxfam-Magasins du monde et d'Amnesty dans le cadre de la journée Oxfamnesty. L'objectif ? Explorer différentes manières d'agir pour la justice climatique et comprendre l'impact du dérèglement climatique sur les droits humains.

Les interventions d'Adélaïde Charlier et de Johan Reboul (« Le jeune engagé » sur les réseaux sociaux), deux jeunes personnalités emblématiques du combat pour la justice climatique, ont constitué un moment fort de la journée. Amnesty International et Oxfam-MDM ont également pu compter sur des organisations partenaires comme Greenpeace, Coren, le CNCD-11.11.11 ou le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté pour animer certains ateliers. La journée s'est terminée notamment avec une chanson engagée créée sur place et la remise du Prix Amnesty Jeunes des droits humains (voir p. 28-29). De quoi rentrer chez soi plus lucide, plus solidaire et reboosté-e pour agir !

Pour en savoir plus : amnesty.be/retouroxfamnesty2023





UNE RENCONTRE MARQUANTE AVEC LE MINISTRE WALLON DU CLIMAT

À la fin de la journée Oxfamnesty, une délégation composée notamment d'élèves, d'Adélaïde Charlier et de Johan Reboul s'est rendue au cabinet de Philippe Henry, le ministre wallon du Climat, afin d'échanger avec lui au sujet du « financement climat » de la Belgique et lui remettre une pétition signée par des centaines de jeunes.

En 2009, lors de la Conférence internationale sur le climat de Copenhague (COP15), les États les plus responsables du changement climatique et les plus riches se sont engagés collectivement à soutenir financièrement les pays les plus pauvres et les plus touchés par le changement climatique. Un « financement climat » a ainsi été créé par la Belgique, mais son montant total est largement insuffisant et ne permet pas aux pays concernés de développer l'accès de leur population à leurs droits humains menacés.

Amnesty International a donc lancé une pétition adressée aux autorités belges afin de leur demander de prévoir un financement climat à la hauteur des besoins. Dans les écoles, des centaines de jeunes ont signé cette pétition et il a été proposé aux participant-e-s à la Journée Oxfamnesty de la signer aussi sur une bannière géante et des cartes postales. Toutes ces signatures ont pu être remises à

Philippe Henry, le ministre wallon du Climat, par Anel, Clara, Dorian et Naomé, plusieurs jeunes militant-e-s d'Amnesty et Oxfam-MDM, avec lequel-le-s il a longuement échangé. Le ministre a reconnu la responsabilité des pays industriels dans le dérèglement climatique et le fait que des moyens financiers additionnels devaient être prévus par les autorités belges pour contribuer aux mesures de solidarité internationale en la matière.



En compagnie d'Adélaïde Charlier et de Johan Reboul, plusieurs élèves des groupes-écoles Amnesty et Jeunes Magasins-Oxfam ont interpellé le ministre Henry quant aux manques du « financement climat » mis en place par la Belgique.

Pour en savoir plus : [amnesty.be/rencontre-ministreclimat](https://www.amnesty.be/rencontre-ministreclimat)

**ON DIT QUE NOS FRITES
SONT VRAIMENT UNE TUERIE,
SURTOUT À L'ÉTRANGER**



NOS ARMES AUSSI



Signez pour que la Wallonie mette un terme à ses pratiques irresponsables en matière de vente d'armes :
[amnesty.be/wallonie-complice](https://www.amnesty.be/wallonie-complice)

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

